

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze Mai, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 09 Mai 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur François LOUVEGNIES, Maire de Trélon.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs, LOUVEGNIES F. , REGHEM T., BONDU G., PAVAUT D., HANNECART G., AUBER A., POLY J.P., BIZIEN M.P., COLLIER L., JOBET M., LAGNEAU S., FUGERE S., ROUSSEAUX G., AMAND H.

Etaient excusés et représentés :

Mr LOCUTY M. procuration donnée à Mr HANNECART G.

Mr HANON Y. procuration donnée à Mr POLY J.P.

Absents et excusés : Mesdames ROUSSEAUX A., BEGUIN V., BASTIENT P. et GROUZELLE J. et Messieurs BOMBART M., SIMON E., HOUSSIERE O.

Secrétaire de séance : Monsieur Ghislain HANNECART



Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, fait procéder à l'appel nominal. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1 – Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal en date du 12 Avril 2018

Le procès-verbal de la réunion en date du 12 Avril 2018 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2 – Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer des subventions aux associations locales pour l'année 2018 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION versée en 2018
AMICALE LAIQUE	400,00 €
ASSO. PING PONG	900,00 €
ASSOC SAPEURS POMPIERS	300,00 €
ASSOC SPORTIVE TRELONAISE	5 490,00 €
Association ROCK SMOZ	300,00 €
DANCING CLUB DE TRELON	500,00 €
ECHANGES ET DIALOGUES	700,00 €
GROUPEMENT ANIMATEURS TRELONAI	550,00 €
GROUPEMENT EQUESTRE VAL D'HELPE	200,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE TRELON	300,00 €
CHEUR VOCALIS	200,00 €
LES YMAGIERS TAILLEURS D'IMAGE	300,00 €
UNC-AFN	300,00 €
CHASSE TRELONAISE	100,00 €

CLUB DE MUSCULATION	100,00 €
CLUB DE HAND BALL TRELON	1 800,00 €
CLUB CYCLOTOURISTE TRELONNAIS	800,00 €
REVEIL BOULISTE	300,00 €
SAVATE BOXING CLUB	500,00 €
UN TRUC EN PLUS	200,00 €
LES JOURS HEUREUX	300,00 €
FAMILY DANCE	100,00 €
LES JOYEUX DRILLES	150,00 €

3 – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement - Dispositif de lutte contre l'indécence des logements

Il est rappelé que dans le cadre de la lutte contre l'indécence des logements, la ville de Trélon et la CAF du Nord ont signé une convention d'objectifs et de financement pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2017.

La convention proposée par la CAF est la suivante :

- Tous les mois, elle envoie à la commune conventionnée la liste des ouvertures de droit Allocation logement des allocataires dont le quotient familial est supérieur ou égal à 630 €.
- La commune s'engage à visiter les logements et à remplir la fiche Décence -RSD.

Si la commune décide de renouveler son engagement sur ce type d'action, la CAF versera 50 € par diagnostic.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et pris connaissance de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la CAF et la ville de Trélon, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la CAF du Nord et la ville de TRELON dans le cadre du dispositif de lutte contre l'indécence des logements et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à la présente décision.

4 – Questions diverses et information

- Rappel relative à la réunion de la commission des travaux prévue ce 15 Mai 2018 à 18h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.